



Union Nationale des Entreprises de Valorisation

Comité Technique 2026

Réunion du 28 juillet 2026

Ordre du jour

Affaires publiques et réglementaires

1. Europe
France

Relations interprofessionnelles

2. Reporting Commission Transition Ecologique /FNTF
Point sur les dossiers en cours portant sur les risques chimiques

3. Vie du syndicat

Agenda : Réunion de rentrée et Assemblée Générale

Rappel Autorité de la Concurrence

Comme l'ensemble des travaux de l'UNEV, cette réunion s'inscrit dans le respect du droit de la concurrence et des principes exposés dans la charte éthique de la FNTF;

En participant à cette réunion (en présentiel ou à distance), tous les membres s'engagent au respect de la charte éthique de la FNTF conformément au préambule qui figure en entête de cette slide.

Avant de commencer les travaux objet de la réunion, il est rappelé que les échanges et discussions entre concurrents portant sur des informations sensibles (par exemple : prix, remises, coûts de production, capacités, volumes de ventes, listes de clients, appels d'offres publics ou privés, chantiers, projets...) sont totalement prohibés.

Échanger sur des informations stratégiques et confidentielles est susceptible d'avoir un effet restrictif de concurrence et entrainer de lourdes sanctions pour l'UNEV, l'ensemble des entreprises représentées à cette réunion ainsi que pour les participants à titre personnel.

PARTIE 1

Affaires publiques et réglementaires



Réunion du 28/07/2026 5



FRANCE



UNEV, membre



☐ REP PMCB

- Consultation publique clôturée le 19/05, ayant recueilli 1 469 contributions.
- Réunion au MTE du 22/06

La position officielle de l'UNEV a été rappelée: opposition totale car en contradiction avec les principes fondamentaux du droit européen et de la loi AGEC : 80% des couts à la charge des producteurs, reprise sans frais etc.

Situation à ce jour :

- Le décret et l'arrêté font actuellement l'objet d'un examen par le Conseil d'État.
- Une décision du Conseil d'État est attendue d'ici la fin de l'année 2026. ?

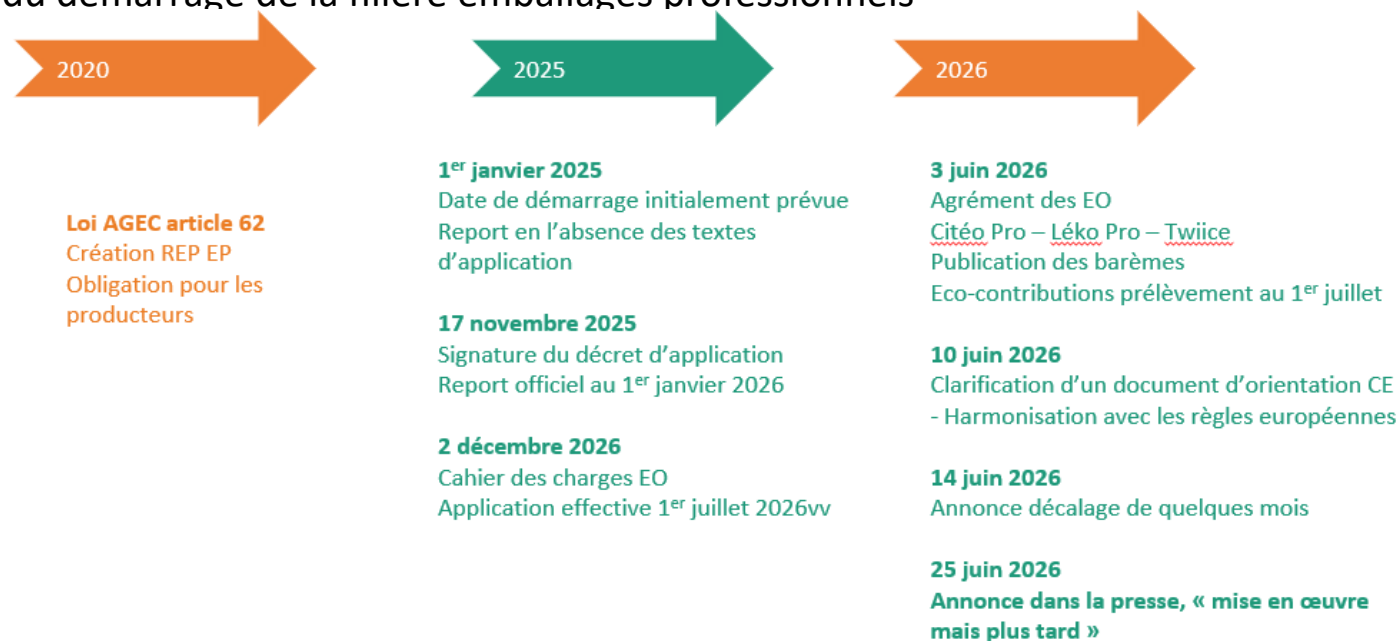
Au niveau opérationnel :

- Tension financière pour les Gestionnaires des déchets car les éco-organismes tardent à verser les soutiens dûs

FRANCE

REP EMBALLAGES PROFESSIONNELLES (EPRO)

Annnonce de Mathieu Lefèvre, ministre délégué par la presse du report du démarrage de la filière emballages professionnels



Coordonnées des 3 éco-organismes agréés pour la filière :

<https://www.leko-organisme.fr/>

<https://www.twiice.org/>

<https://www.citeopro.com/>

**A qui s'adresse
la REP EPRO ?**

*A tous les producteurs
soumis à l'obligation légale
de gestion des déchets
d'emballages
professionnels mis sur le
marché français, ainsi
qu'aux délégués désignés.*

FRANCE

REP EMBALLAGES PROFESSIONNELLES – A retenir pour les entreprises



Import direct — usage sur vos chantiers

- Vous êtes utilisateur final : pas de statut de metteur sur le marché
- Le fournisseur étranger doit désigner un mandataire REP en France (éco organisme)
- Vous restez détenteur des déchets d'emballages générés



Import direct ET revente (même partielle)

- Vous êtes producteur au sens de la REP
- Adhésion obligatoire à un éco-organisme agréé (Twice, Léko Pro, Citéo Pro)
- Déclaration des quantités et versement d'une éco-contribution



Achat auprès d'un fournisseur français

- Le fournisseur est généralement redevable de la contribution REP
- Vous restez détenteur des déchets d'emballages
- Solutions de reprise/collecte progressivement financées par la filière



Dans tous les cas : vous restez responsable de la gestion réglementaire des déchets d'emballages générés sur vos chantiers, dépôts et plateformes (tri, valorisation).



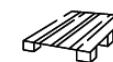
Pour en savoir plus, voir
également le lien site FNTP : [ici](#)



Les emballages de vente
Fûts, bidons, cagettes, pots,
sacs en carton...



Les emballages de regroupement
Caisses, boîtes en carton...



Les emballages de transport
Palettes, calages, intercalaires, films...

PARTIE 2

Relations interprofessionnelles



1. FNTF – Reporting de la Commission Transition Ecologique du 2 juillet 2026

a) Vie de la Commission



Alexandra Mathiolon prend la présidence de la Commission Transition Écologique pour un mandat de trois ans.

[Alexandra Mathiolon – Serfim](#)

b) Focus sur le point de 4 « Leviers de décarbonation » Economie Circulaire

Groupe de Travail Lobby – Déchets

➔ Proposition d'amendements pour combler l'absence de cadre réglementaire

Mesures axées sur :

- Caractérisation des matériaux
- Développement des exutoires
- Renforcement de la traçabilité
- Clarification du statut des déchets

Prochaine étape : finaliser le texte et identifier le véhicule législatif le plus adapté (ex. projet de loi de simplification).





1. FNTF – Reporting Commission Transition Ecologique du 2 juillet 2026

c) Focus sur le point 6 - Label RSE

Contexte : future transposition de la directive européenne « **Empowering Consumers** », imposant une certification par un tiers indépendant pour les labels sectoriels privés.

**Suspension par précaution du Label Parcours RSE TP (240 entreprises labellisées, 42 dossiers en attente).
Risque en cas de non-conformité : sanctions pour pratiques commerciales trompeuses.**

➔ Mesures transitoires :

Arrêt du processus de labellisation / Délivrance d'attestations de prorogation sur demande

➔ Trois scénarios à l'étude :

- Suppression du label au profit d'autres outils d'animation RSE
- Recours à tiers existant pour une certification (AFNOR, Bureau Veritas, etc.)
- Création d'une certification spécifique à la profession.

Cf. CR de réunion



2026_07_02_Elements_a_retenir Vf.pdf

*Cf. Présentation pwt
dans sa totalité*



2026_07_02_CTE_Prez Vf.pdf

PARTIE 3

Invitée



Marie-Thérèse MBIDA

Chargée de mission risques chimiques

Fédération Nationale des Travaux Publics

3, rue de Berri • 75008 Paris • www.fntp.fr

☎ 06 48 47 28 03

☎ [01 44 13 32 27](tel:0144133227)





Comité technique UNEV

28/07/2026



Sommaire

- 1 **Amiante**
- 2 **Silice cristalline**
- 3 **Fortes chaleurs**
- 4 **Dernières publications**

1

Amiante

Repérage Amiante Avant Travaux (RAT) : nouvelle obligation

Depuis le 1^{er} juillet 2026

L'arrêté du 4 juin 2024 rend obligatoire un Repérage Amiante Avant Travaux (RAT) pour certains travaux sur les immeubles non bâtis (ouvrages de génie civil, infrastructures de transport, réseaux divers...) lorsqu'il existe un risque d'exposition aux fibres d'amiante.

Forte mobilisation de la FNTP face aux arrêtés préfectoraux visant à suspendre l'activité sur les chantiers.

Repérage Amiante Avant Travaux (RAT) : nouvelle obligation

MOA, DO et propriétaires :

- ✓ Faire réaliser un RAT par un opérateur compétent (hors cas de dispense ou d'exemption réglementaires).
- ✓ Définir et transmettre le programme des travaux à l'opérateur.
- ✓ Intégrer le rapport de RAT (ou les justificatifs de dispense) au dossier de consultation des entreprises.
- ✓ Mettre à jour le repérage en cas d'évolution du projet.

Repérage Amiante Avant Travaux (RAT) : nouvelle obligation

Cas particuliers et responsabilités :

En cas d'exemption réglementaire du RAT :

- ✓ Informer l'entreprise des motifs de l'exemption.
- ✓ Imposer une intervention comme si l'amiante était présente (travaux en Sous-section 4).
- ✓ Anticiper les impacts sur les coûts et les délais (avenants, ajustement du planning).

Repérage Amiante Avant Travaux (RAT) : nouvelle obligation

Sanctions et période transitoire :

En cas de non-respect de l'obligation de RAT :

- ✓ Sanctions pénales (article L.4741-9 du Code du travail).
- ✓ Sanctions administratives (article L.4754-1).

Période transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2027 :

- ✓ L'obligation de recourir à un opérateur spécifiquement formé selon l'arrêté du 4 juin 2024 ne s'applique qu'aux marchés conclus à compter de cette date.
- ✓ Jusqu'au 1^{er} juillet 2027, il est néanmoins recommandé de faire appel à un opérateur maîtrisant la norme NF X 46-102 (novembre 2020), devenue la référence réglementaire.



2

Silice cristalline

Révision de la VLEP Silice Cristalline Alvéolaire

Contexte

- ✓ **La 7^e révision de la directive CMRD** pourrait conduire à une révision de la VLEP de la silice cristalline alvéolaire.
- ✓ Une étude d'impact en cours, pilotée par un consortium mandaté par la Commission européenne, afin d'évaluer la pertinence d'une nouvelle VLEP.
- ✓ Scénarios actuellement envisagés :
 - Option 1 : VLEP = 0,05 mg/m³
 - Option 2 : VLEP = 0,035 mg/m³
 - Valeurs en vigueur su 8h : VLEP = 0,10 mg/m³ (quartz), 0,05 mg/m³ (Tridymite) et 0,05 mg/m³ (Cristobalite)

Révision de la VLEP Silice Cristalline Alvéolaire

Contribution auprès de la FIEC

- ✓ Application de la VLEP
- ✓ Gestion du risque
- ✓ Impacts attendus sur les différents scénarios de VLEP
- ✓ Position de la FIEC
- ✓ La FIEC peut-elle soutenir une VLEP de $0,05 \text{ mg/m}^3$?
À défaut, une période transitoire constituerait-elle un compromis acceptable ?



3

Fortes chaleurs

Actualités juin 2026

Sur la prévention des risques liés aux fortes chaleurs

= Publication de la recommandation FNTTP

- accéder à la recommandation
- consultez l'aide à la décision

Forte mobilisation de la FNTTP face aux arrêtés préfectoraux visant à suspendre l'activité sur les chantiers.

Recensement des arrêtés préfectoraux – appel à contribution : version du 22 juillet : Canicule : arrêts de chantiers, indemnités, protection des travailleurs, tout ce que vous devez savoir | Prévention BTP.

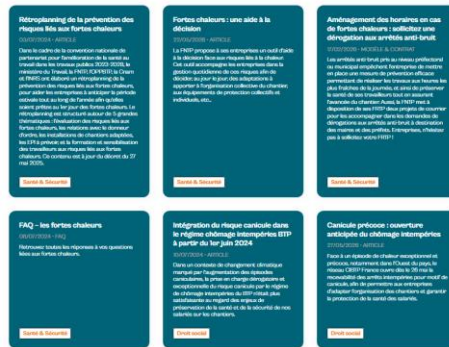


4

Dernières publications

Nos dernières publications

Mise à jour de la boîte à outils sur les fortes chaleurs



Amiante : obligation de repérage pour les MOA



Nouvelle relance de la campagne Silice

Pour compléter la campagne, les entreprises réalisant les activités suivantes sont invitées à proposer leurs chantiers

- 
- Décroutage d'enrobés : 6 / 15
 - Concassage d'enrobés : 9 / 15
 - Compactage de sable et granulats : 7 / 15
 - Gravillonnage : 9 / 15
 - Concassage de béton : 11 / 15
 - Dégamissage mécanisé avec engin TP : 11 / 15



Fédération Nationale des Travaux Publics

3, rue de Berri • 75008 Paris

Tél. 01 44 13 31 44

Rendez-vous sur
fntp.fr



PARTIE 4

Vie du syndicat



Réunion de rentrée

❑ La réunion du Comité Technique du 15 septembre 2026 est maintenue selon son format habituel

- Participation en présentiel au Club TP ou en visioconférence.
- Le déplacement prévu en région Grand Est est reporté.



❑ L'Assemblée Générale se tiendra le 27 octobre 2026 en présentiel uniquement.

Format classique maintenu :

- Réunion statutaire
- Suivie d'un cocktail déjeunatoire ou d'un déjeuner assis en fonction du nombre de participants.

- La convocation sera envoyée le 10 septembre 2026.
- Confirmation de participation (RSVP) via le formulaire Forms avant le 1er octobre 2026.

Evènements – Salons professionnels



❑ **Cluster Eau Milieux Sols Lien** : [ici](#)

Paris Ile-de-France

Forum régional Sols & Biodéchets 2026

Le 21 septembre à Saint Ouen sur Seine

❑ **Institut de la Transition Foncière - Lien** : [ici](#)

Rencontres nationales de la sobriété foncière, la thématique « Le maire et la Terre »

Le 30 septembre 2026 à Paris

❑ **Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire 19ème édition - Lien** : [ici](#)

les 30 septembre et 1er octobre 2026 à Nantes

❑ **40ème Congrès AMORCE – Lien** : [ici](#)

Du 6 au 7 octobre 2026 à Lyon

❑ **75eme Congrès Exposition de la SIM - Lien** : [ici](#)

Du 6 au 9 octobre 2026 à Châlons-en-Champagne

❑ **Colloque UPDS « Maîtriser les passifs**

environnementaux : Sécuriser les projets à l'aune de la Directive sols » - **Lien** : [ici](#)

Le 19 novembre 2026 à Paris

❑ **Salon des Maires - Lien** : [ici](#)

Les 24 et 25 novembre 2026 à Paris

❑ **Intersols 2026 – Lien** : [ici](#)

Des sols pollués à la santé des sols : pollutions, fonctions et résilience

Les 3 et 4 décembre 2026 à Bruxelles

❑ **STEP by Pollutec – Lien** : [ici](#)

Le Salon Européen de la Transformation Ecologique by Pollutec – le 1^{er} et 2 décembre 2026 à Paris

❑ **France Infrastructures 2030 – FNTF**

Le 28 janvier 2027 à Paris - Save the date, invitation à venir : [ici](#)

Salons – Événements – Source Actu-Environnement

Date	Événement	Lieu / Thématique
01 Sept	SIBCA 2026	Paris – Bâtiment/Aménagement
04 Sept	Webinaire Label Bas-Carbone	Bâtiment
09 Sept	Le Mans Hydrogène	Le Mans – Transport/Énergie
09 Sept	Carrefour des Gestions Durables de l'Eau	Dijon – Eau
14 Sept	EU PVSEC	Rotterdam – Énergie
15 Sept	EnerJ-meeting Lyon	Lyon – Bâtiment
22 Sept	Congrès France Gaz 2026	Paris – Énergie
23 Sept	Assises Port du futur	Strasbourg – Aménagement/Transport
28 Sept	Batimat 2026	Paris – Bâtiment
28 Sept	Interclima 2026	Paris – Bâtiment/Aménagement
30 Sept	PRODURABLE	Paris – Gouvernance/Risques
02 Oct	Rencontre Biodiversité et territoires	Biodiversité
07 Oct	Colloque National France Renouvelables	Paris – Énergie
14 Oct	IBS Paris	Paris – Bâtiment
03 Nov	Forum Biodiversité et Économie	Paris
05 Nov	GreenTech Forum	Paris
24 Nov	Salon des Maires	Paris
09 Déc	EnerGaïa	Montpellier – Énergie
19 Jan 2027	Hyvolution 2027	Paris – Énergie
27 Jan 2027	Carrefour des Gestions Locales de l'Eau	Rennes – Eau

+ Batinovia à Rennes, le 27 & 28 octobre [ici](#)



Merci !

PROCHAINES RÉUNIONS

COMITE TECHNIQUE
Le 15 septembre 2026
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Le 27 octobre 2026

Contact

Béatrice BAUD - SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNEV

beatrice.baud@unev.fr - 06 29 84 76 80

www.unev.fr